

LA MISSION DE COORDINATION DE PARCOURS DE VIE ET CAS COMPLEXES

LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ

La coordination de parcours et cas complexes s'adresse à des personnes en situation de handicap et/ou proches aidants :



Tout âge



Tout handicap



Habitant en Gironde

LES CRITÈRES D'ENTRÉE

Personnes en situation de handicap

- ➔ Sans solution ou en rupture d'accompagnement
- ➔ En demande d'aide et d'accompagnement

Et

Dans une situation dite critique qui nécessite :

- ✿ **Une intervention immédiate** pour pallier l'incapacité momentanée d'effectuer des démarches
- ✿ **Une coordination des actions** dans le cadre du parcours de la personne

A cela, s'ajoute des facteurs tels que :

- ✿ Epuisement avéré des proches aidants / Situation de santé de l'aidant
- ✿ Absence de connaissance des offres du territoire
- ✿ Non-maîtrise de la langue française
- ✿ Absence ou manque de professionnel nécessaire à l'accompagnement global de la situation (sanitaire, social, médico-social, ...)



Sa mission s'inscrit dans un accompagnement global et non pour une aide ponctuelle (envoi de dossiers de candidature), une ouverture de droits ou une problématique isolée (logement, ...)

LES MISSIONS

Les actions du coordinateur de parcours de vie et cas complexes sont :

- L'évaluation globale de la situation aidé/aidant
- Le recueil des attentes, des besoins, des projets
- L'élaboration du parcours de vie
- La recherche de ressources/acteurs/partenaires
- La mise en œuvre des actions
- La coordination des acteurs

L'accompagnement peut concerner plusieurs domaines de vie (**accompagnement global et non problématique isolée**, telle qu'une recherche d'appartement)



- Accès à la santé
- Transport/mobilité
- Enseignement
- Accès à la culture, loisirs, sport
- Aide aux aidants



- Maintien à domicile
- Accès et recherche d'un lieu de vie
- Emploi/formation
- Accès et maintien des droits

La coordinatrice de parcours de vie et cas complexes n'est pas :
un assistant social de secteur, un éducateur à domicile, un facilitateur au projet et parcours de vie, un mandataire judiciaire, un médiateur ...

LES MODALITÉS D'INTERVENTION



Service gratuit



Déplacements sur l'ensemble de la Gironde :
visite à domicile, entretien au bureau,
accompagnement à certains rendez-vous



Sans notification MDPH

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Prend fin à la réalisation du projet de vie
ou lorsqu'il n'y a plus de besoin.

